

correctifs, comme nous le montrerons aussi pour d'autres manières de parler semblables à la sienne.

Tout le monde connaît la délicieuse histoire de la rencontre du serviteur d'Abraham et de Rébecca, près de la fontaine. Pierre de Celle en fait une double application à la Vierge Marie, quand il lui dit : « Vous êtes cette jeune fille d'une grâce insigne, vierge de toute beauté, qu'aucun homme n'a connue, *puella decora nimis virgoque pulcherrima et incognita viro* (1). Le serviteur qui vient à votre rencontre est l'Archange Gabriel, envoyé de Dieu pour chercher une épouse à son Fils, le nouvel Isaac. Ce qu'il vous a donné de pendants d'oreilles, de bijoux et de bracelets, ceux-là ne l'ignorent pas qui vous ont vue debout à la droite du roi votre Fils, parée d'un vêtement tissu d'or ».

C'est la première partie de la comparaison. Voici la seconde qui n'est ni moins gracieuse ni moins vraie. Marie descend toujours à la fontaine, disons mieux, aux fontaines du Sauveur, et toujours elle y remplit son urne : *Descenderat autem ad fontem et impleverat hydriam*. Et l'inclinant sur son bras, non seulement elle donne à boire aux serviteurs fidèles avec tout l'empressement de sa charité ; mais les pécheurs eux-mêmes, que l'Écriture compare justement aux bêtes sans raison (2), reçoivent de sa plénitude, afin que tous soient abreuvés : *quin et camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant*. « Que dirons-nous donc, mes frères, de Notre Dame ? Qu'elle est pleine de grâce, et qu'elle donne à tout venant qui la prie : car elle a dans son pouvoir et dans sa main tous les trésors célestes. Elle entre librement dans les profondeurs des richesses divines, pour y puiser et les distribuer, sans jamais les diminuer ni s'appauvrir » (1).

(1) Gen., xxiv, 16, sqq.

(2) Psalm., xlviii, 13.

Qui ne sait avec quelle magnificence et quelle onction saint Bernard, dans ses œuvres authentiques, a parlé de ce pouvoir miséricordieux de notre céleste mère. C'est là surtout qu'il laisse couler comme un torrent ses louanges et son amour (2). D'autres ouvrages qui, sans être de lui, ont mérité dans une certaine mesure qu'on les lui attribuât, ne célèbrent pas avec moins d'insistance le pouvoir d'intercession propre à Marie. « O vous, la Sainte des saintes, notre force et notre asile ; vous, la parure du monde et la gloire du ciel... Daignez reconnaître ceux qui vous aiment. Écoutez-nous : car votre Fils vous fait cet honneur de *ne rien vous refuser* » (3).

« Qu'ils espèrent en vous, ceux qui connaissent votre nom ; car jamais, ô ma Souveraine, vous n'avez abandonné qui vous cherche... Qui donc n'espérerait pas en vous, puisque vous secourez *efficacement* jusqu'aux désespérés ? Je n'en doute pas ; si nous allons à vous, tous nos désirs seront remplis » (4).

(1) Petr. Cellens., *Serm 24, in Annunc. Dom 3*. P. L. cclii, 711, 712.

(2) Bernardus in B. V. praedicationem torrentis instar effusus, dit Petau, *de Incarnat.* L. xiv, c. 8, n. 8.

(3) *Sermo 3 in Antiphon. Salve Regina*, n. 7. P. L. clxxxvii, 1072. Saint Bernard fut assez longtemps regardé comme l'auteur des 4 sermons sur le *Salve Regina*. C'était à tort. On les a portés depuis sur le compte de Bernard, archevêque de Tolède ; attribution qui n'est guère vraisemblable. Comment, en effet, un écrivain antérieur à l'abbé de Clairvaux, puisqu'il a vécu sur la fin du xi^e siècle, sous le Pontificat de Grégoire VII, aurait-il fait entrer dans ses sermons (le 3^e) des passages pris mot à mot dans le commentaire du saint sur le Cantique des cantiques (16^e serm.) ?

(4) *Meditatio in Salve Regina*, n. 2. P. L. clxxxiv, 1078. Cette méditation, éditée en appendice après les œuvres de saint Bernard, se trouve aussi dans les *Stimuli amoris* (P. iv, c. 19), parmi les Opuscules de saint Bonaventure. Plusieurs l'attribuent à saint Anselme de Lucques.

Parmi les auteurs du moyen âge qui ont le mieux parlé de la sainte Vierge, on peut citer Adam, abbé de Perseigne, au diocèse du Mans. Il fut un des hommes les plus érudits, les plus saints et les plus éloquents de son époque (1); l'un de ceux dont *les aboiements sacrés*, au dire de Jacques de Vitry, réveillèrent le monde du plus triste assoupissement. Voici quelques belles pensées de cet auteur sur la puissance de Marie. Il s'adresse à la Vierge elle-même: « Votre tendresse est à la mesure de votre pouvoir. Autant vous êtes puissante pour obtenir ce que vous demandez, autant vous êtes bonne pour avoir pitié des misérables. Quand donc manquerez-vous de compassion pour vos malheureux fils, ô Mère de miséricorde? Ou bien quand manquerez-vous de pouvoir pour leur venir en aide, mère de la Toute-Puissance? Il vous est aussi facile d'obtenir du Tout-Puissant tout ce que vous voulez qu'il est aisé à vos entrailles de pitié de connaître et de sentir notre misère. Quelle est grande la confiance que nous pouvons avoir en Dieu par vous! O mère très miséricordieuse, comme il vous est impossible de haïr vos enfants et de ne pas compatir à leurs maux, ainsi vous est-il impossible de ne pas leur en obtenir la guérison, si vous la demandez: car, pour cela, et seulement pour cela, le Fils du Tout-Puissant, du Père des miséricordes, a daigné naître de vous...

« Doit-il craindre de périr celui dont la mère très miséricordieuse du plus aimant des frères veut être et la plus aimante des mères et le plus puissant des avo-

(1) Cf. Oudin, *Comment. de scriptt. eccles.* T. II, 1682. Les sermons d'Adam de Perseigne (Perseniac) sur la B. Vierge ont été publiés et annotés par Hippolyte Marucci, prêtre de Lucques, sous le titre commun de *Mariale*.

cats? O Mère de miséricorde, se peut-il que vous ne priiez pas votre Fils pour un de vos fils, l'Unique pour l'adoptif, le Maître pour le serviteur, le Juge pour le coupable, le Créateur pour la créature, le Rédempteur pour le racheté? Oui, certes, vous le prierez: car celui-là même qui a fait de votre Fils le Médiateur de Dieu et des hommes vous a, dans le même dessein, constituée médiatrice entre le coupable et le Juge. Si vous avez été choisie, parmi toutes les femmes, pour être la Mère du Tout-Puissant, c'est afin que le pécheur trouve dans votre enfantement une espérance de pardon. Si le céleste médecin vous a fait entrer dans la chambre de ses aromates, c'est pour que le malade obtienne par vous et chez vous la santé de l'âme. Donc, ô Mère et Vierge, à considérer la cause de votre incomparable élévation, vous vous devez tout entière aux misérables que nous sommes, tout entière à leur réconciliation. Jamais l'accès auprès de notre Juge ne vous sera difficile; jamais, non plus, vous ne fermerez votre cœur au coupable. La pitié la plus compatissante abonde et surabonde en vos entrailles: car l'Esprit Saint ne s'est pas contenté de vous remplir; il est encore *survenu* en vous pour ajouter à cette plénitude de grâce une nouvelle et plus abondante plénitude. Donc, que nos crimes, encore qu'ils croissent chaque jour, ne détournent pas vos regards de notre misère... Comment ne porteriez-vous pas à tous le secours de votre munificence, vous dont ni la bonté ni la puissance ne sont resserrées en d'étroites limites? *Infinie est votre bonté, infini votre pouvoir*. Si abondants sont vos trésors de grâce qu'aucune largesse ne saurait les épuiser ni les amoindrir. Donnez tant qu'il vous plaira; vous n'en serez pas moins riche... Car il

est votre plénitude, Celui qui ne connaît ni accroissement puisqu'il est immense, ni diminution puisqu'il est simple, ni fin puisqu'il est éternel » (1). Et encore : « O salut assuré, o abrégé de la vie, espérance unique du pardon, suavité sans égale ! Vous êtes tout pour moi, ô ma Souveraine ; en vous est déposée la plénitude de tous les biens : plénitude de grâce et de vérité, plénitude de paix et de miséricorde, plénitude de sagesse et de salut, plénitude d'honneur et de gloire » (2). Donc, quels que soient nos besoins, ayant recours à sa munificence, nous ne serons jamais frustrés dans notre demande.

Voilà pourquoi l'auteur du traité *la Conception de la Vierge* nous presse si fortement d'employer son intercession auprès du Dieu juste, outragé par nos crimes : « Car, nous le savons, ô Seigneur Jésus, elle est *si puissante sur votre cœur que rien de ce qu'elle voudra faire ne restera sans effet*. Donc, notre salut dépend de sa volonté, pourvu qu'elle mette sa puissance au service de cette volonté... Oui, Jésus-Christ lui-même nous engage à nous réfugier près d'elle. Certes, nous savons que nous sommes pécheurs, et que nous méritons d'être condamnés ; et ce serait justement, nous ne pouvons le nier. Mais il faut aussi le dire bien haut, il est également juste qu'il fasse la volonté de celle qui toujours, en tout et partout, s'est soumise à la sienne. Et qui donc, ô Marie, s'est jamais conformé comme vous à son bon plaisir ; vous qui

(1) Adam. Perseniac., *In Mariali*, Serm. 1. P. L. ccxi, 703, 704.

(2) Id., *ib.*, *Fragm. Mariana.*, fragm. 2, c. 245, 246 ; col. ep. 16, 634, sqq.

n'avez jamais cessé, même un instant, de suivre son vouloir ? Donc, ô ma Souveraine, *veillez seulement* que ce très juste juge ait pitié de nous ; en vérité, il sera juste que votre volonté s'accomplisse, et *rien n'y pourra faire obstacle* » (1).

Que ceux-là se plaignent de mes longues citations ou passent outre sans les lire, qui sentent moins le besoin d'une avocate toute-puissante auprès du Père et de son Christ. Pour moi, conscient de ma misère et de mes faiblesses, je ne me lasse pas d'écouter ceux qui me parlent avec autorité du crédit de ma protectrice et de ma mère. Et pour qu'on ne soit pas tenté de croire que ces hautes idées du pouvoir de Marie sont plus ou moins locales, écoutez pour l'Allemagne Ecbert, abbé de Schonaü : « Qui donc est capable comme vous, dit-il à Marie, de parler au cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ, vous qui reposez entre les mystérieux embrassements du plus aimant des fils, dans le midi éternel, et jouissez avec une pleine allégresse de son plus familier entretien ? Parlez, ô Notre Dame ; car votre Fils vous écoute, et *tout ce que vous demanderez il vous l'octroiera* » (2). Et d'où vient à Marie ce pouvoir de miséricorde ? « C'est que l'œuvre inestimable de miséricorde, prédestinée de Dieu avant tous les siècles pour la rédemption du monde, a commencé en elle ; c'est que, lorsqu'il a plu à la grâce d'en haut de venir habiter parmi nous, après s'en être éloignée si longtemps, Marie, seule entre les enfants des hommes, fut jugée digne

(1) *Tractact. De Concept. B. V. M.* P. L. clxix, 314, 315.

(2) *Ad B. Virg. Deiparam sermo panegyricus*, n. 7. P. L. clxxxiv, 1014.

d'être choisie par le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs pour sa première demeure (1).

Dans ses touchantes *Contemplations* sur la bienheureuse Vierge, Raymond Jordan donne pour titre à l'une d'elles : *De la toute-puissance de la Vierge Marie*. « Toute puissante Vierge Marie, s'écrie-t-il, vos paroles sont pleines de piété (pietate, bonté); quoi que vous vouliez faire, vous le faites; vos desseins ne sont pas chancelants et *votre volonté s'accomplit toujours*. A vous appartient la puissance sur la vie et sur la mort... Vous pouvez tout par la libéralité de votre Fils. *Tout-puissant, il vous a faite toute-puissante*; car tout pouvoir est de Dieu. Il vous est donc permis de dire : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre...

(1) *Ibid.*, n. 2, p. 1011. Ecbert, en confirmation du miséricordieux pouvoir de la B. Vierge, apporte le fait du prêtre Théophile, si souvent rappelé dans les écrits du moyen âge (*ibid.* n. 2).

Théophile était, du temps de l'empereur Justinien, économe ou suivant plusieurs archidiacre de l'église d'Adana, en Cilicie. C'était un homme si considéré de tous qu'on le jugea digne de l'épiscopat, quoiqu'il ait constamment refusé d'en accepter le fardeau. Calomnieusement accusé par des envieux, il se vit priver de sa charge. Et cette injustice lui fit concevoir un tel ressentiment que, séduit par un magicien juif, il en vint, non seulement à renier de bouche Jésus-Christ et sa mère, mais encore à remettre au démon auquel il s'était livré, l'acte authentique de son reniement, écrit de sa propre main. Mais bientôt, bourrelé de remords et constamment poursuivi par l'horreur de son crime, il alla se réfugier dans une église consacrée à la très sainte Mère de Dieu. Il y demeura quarante jours dans les larmes, les jeûnes et la prière, au bout desquels la bienheureuse Vierge, émue de son repentir, lui fit rendre la fatale cédule, et le réconcilia miséricordieusement avec son Fils (Cf. *Metaphrast.*, 4 febr.). Sur quoi le B. Pierre Damien s'écrie dans l'un de ses sermons : « O Marie, que pourrait donc vous refuser votre Fils, lui qui ne vous a pas refusé la délivrance de Théophile, englouti qu'il était dans l'abîme de perdition? Cette âme malheureuse avait renié tout ce qui s'est opéré en vous; ce reniement il l'avait scellé de son propre cachet; et vous l'avez retiré de sa fange et de sa misère. Non, rien ne vous est impossible à vous dont la puissance ramène les désespérés à l'espérance de la béatitude ». S. Petr. Damian., *Serm.* 40, de *Nativ. B. V.* P. L. cxliv, 740. Voir encore Honorius d'Autun, *Speculum Eccles.*, *serm. de Assumpt.* P. L. clxxii, 993, sq. Geoffroi de Vendôme, *serm.* 8 *in omni festiv.* B. V. P. L. clvii, 269, sq.; S. Antonin., *Sum. IV P.*, tit. 15; *Speculum Virg.*, lect. 9. Opp. S. Bonavent. T. XIV, p. 259 (éd. Vives), etc.

Si votre Fils est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs (1); vous êtes, vous, ô Vierge Mère du Christ, la Reine de ceux qui savent se bien gouverner, la Souveraine de ceux qui se dominant. Vous avez tout mis sous vos pieds : les brebis et les bœufs, c'est-à-dire les simples; les bêtes des champs, c'est-à-dire les hommes dissolus et libres, errant à travers les campagnes; les oiseaux du ciel, c'est-à-dire les superbes; les poissons de la mer, c'est-à-dire les cupides (2)... Montrez, ô Vierge bénie, votre puissance en ma faveur, en fléchissant pour moi votre béni Fils. Je le crois, ma très miséricordieuse Souveraine, si vous priez votre Fils pour moi pécheur, tous les autres Saints prieront avec vous et me porteront assistance. Mais si vous vous taisez, personne ne priera ni ne m'aidera » (3).

L'Église de France confirme de son suffrage les affirmations de tant de ses enfants, lorsqu'elle chante à Marie, dans la prose de l'Assomption : « Pour monter jusqu'à Dieu, que nos vœux passent par vous : il n'est pas juste qu'il y ait un refus pour la mère » (4). Donc, cette conclusion s'impose : Le crédit de la bienheureuse Vierge est sans limites : elle est la toute-puissance suppliante.

III. — Nous n'entendrons pas un autre langage, si nous interrogeons sur la puissance de Marie les saints et les docteurs plus rapprochés de nous.

C'est ainsi que le bienheureux Albert le Grand, ou

(1) Apoc., xix, 16.

(2) Psalm., viii, 8, 9.

(3) Raymund. Jordan., *Contempl. de B. M. V.* Parte 6, contempl. 18.

(4) Ad Deum ut adeant,
Per te vota transeant:
Non fas Matrem rejici.

l'ancien auteur dont les *notes sur le Cantique des Cantiques* sont attribuées à ce grand théologien, appelle Marie « la *cellière* de toute la Trinité (1) : car elle donne et verse le vin du Saint-Esprit à qui elle veut et autant qu'elle le veut » (2). Du reste, cet auteur, quel qu'il soit, n'a pas inventé une formule si propre à porter au delà de toute limite la puissance de Marie : car on la rencontre encore plus expressive dans les sermons sur le *Salve Regina* dont j'ai déjà parlé. A propos du nom de *Mère de miséricorde*, donné dans cette antienne à la très heureuse Vierge, l'auteur assure que ce titre lui convient justement « parce que, nous aimons à le croire, elle ouvre l'abîme de la divine piété à qui elle veut, quand elle veut, et comme elle veut; en sorte qu'un pécheur, si grand qu'il soit, ne saurait périr, à qui la Sainte des saints daigne accorder l'appui de son patronage » (3). Écoutez encore cette proposition de l'un des panégyristes de Marie, sur le déclin du moyen âge. Il l'a tirée de saint Bernardin de Sienne : « Toutes choses obéissent à l'empire de Dieu, et la Vierge comme tout le reste; et pourtant, cette autre affirmation n'est pas moins vraie : tout obéit à l'empire de la Vierge, et Dieu lui-même... Il est donc grand cet empire de la Vierge, qui commande non seulement aux créatures, mais à Dieu, comme une mère à son fils » (4). Le docte franciscain aurait pu transcrire cette autre sentence non moins étonnante du même saint, affirmant, lui aussi, de Marie qu'elle tient

(1) *Cant.*, n. 3.(2) *Biblia Mariana*, Cant. Cantic., n. 4. Opp. Albert. M. t. XX, 16.(3) In Antiph. *Salve Regina*, serm. 1, n. 3. P. L. CLXXXIV, 1063.(4) Pelbart de Themeswar, *Stellarium Coron.* B. V L. XII, p. 2, c. 6 et 7.

la clef du trésor de Dieu; « si bien qu'elle dispense à qui elle veut, quand elle veut, comme elle veut, autant qu'elle veut, les dons, les vertus et les grâces du Saint Esprit » (1).

Qu'on ne dise pas, dans le dessein d'é luder la force de ces textes, que ce sont là des effusions de pieux serviteurs de la Vierge inconnues aux maîtres de la science sacrée. Oui, certes, les sentiments rapportés jusqu'ici sortent bien de la bouche et du cœur des Saints; mais il faudra l'accorder aussi, l'Église les a fait siens, en les admettant dans sa Liturgie; mais les Saints que nous avons entendus appartenaient, pour un certain nombre, au rang des Pères, ou, du moins, jouissent d'une grande autorité dans l'une et l'autre Église. Du reste, il serait aisé de trouver chez les théologiens plus récents des témoignages non moins explicites. Gerson, dans ses *Traité s sur le Magnificat*, en arrive à ce verset : « Il a déployé la force de son bras, *fecit potentiam in brachio suo* ». « Vous le voyez, fait-il dire au *disciple*, son interlocuteur, la toute-puissance est le propre de Dieu. Comment donc l'attribuez-vous à sa mère » ? Et le *matre* de répondre : « L'Époux et l'Épouse sont un seul et même esprit. Pourquoi ne pourraient-ils l'un et l'autre s'appliquer les mêmes paroles, quoique différemment : celle-ci déployant sa puissance par intercession, celui-là par commandement; *haec impetrando, iste imperando* » (2).

Et pourquoi cette toute-puissance d'impétration dans

(1) S. Bernard. Sen., *Serm. in Nativ. B. M. V.*, a, 1, c. 8. Opp. T. IV, p. 96.(2) Gerson, *Tract. IV super Magnificat*. Opp. t. IV (ed. Antwerp.), p. 287.

Marie? « Parce qu'elle est Mère de Dieu; dignité qui lui confère comme une autorité et un domaine naturel sur le Seigneur de l'univers, et *a fortiori* sur tout ce qui est soumis au même Seigneur; en sorte que tout à son nom fléchit les genoux au ciel, sur la terre et dans les enfers... En conséquence, elle a reçu la plénitude de la grâce, non seulement pour elle-même, mais pour tous. En conséquence encore, le Seigneur est avec elle, non pas seulement comme avec les autres créatures, par présence, par puissance et par essence, mais par une grâce et par une sanctification toute singulière. En conséquence enfin, notre Dame est appelée notre Avocate, notre Médiatrice, notre Impératrice: et c'est, au témoignage de saint Bernard, une disposition divine que tous les dons faits à la créature humaine passent universellement par ses mains » (1).

Aux hérétiques du seizième siècle qui reprochaient aux catholiques de mettre en Marie toute leur espérance, le pieux et savant Louis de Blois (vulgo, *Blossius*) répondait: « Non, nous n'établissons pas notre espérance sur l'homme, nous ne nous confions pas en Marie, comme si elle n'avait pas reçu de Dieu ce qu'elle est, ce qu'elle possède, ce qu'elle peut. Mais nous le confessons pourtant, elle a tout reçu de Celui qui l'a créée et choisie; *elle peut tout* en Celui qu'elle a mis au monde. Le Créateur a donné à sa créature, le Fils à sa mère *une puissance ineffable*, l'honorant des privilèges les plus singuliers. Et voilà pourquoi nous mettons en elle notre espoir de salut; non pas avant le Seigneur, mais après le Seigneur: car c'est du Sei-

(1) Idem, *Serm. de Annunciat.*, 4^e consid., t. III, 1366, 1367.

gneur, source première de tout bien, que nous attendons principalement le salut » (1).

IV. — Résumons en quelques mots les différentes formules où les Pères, les monuments de la Liturgie, les auteurs ecclésiastiques et les Saints viennent de célébrer la puissance d'intercession de la Vierge Mère, et nous dirons ensuite par quels principes ils en ont établi la vérité.

Quant aux formules, il nous est affirmé de Marie que son intercession près de Dieu n'est jamais repoussée, son pouvoir étant adéquat à son vouloir. Grâce à son autorité maternelle elle ne peut, quand elle demande, ne pas être exaucée, car elle plie la volonté divine à tous ses désirs. Si grande est sa puissance qu'elle dépasse toute conception. C'est une joie pour son Fils d'écouter ses prières; et les exaucer, comme une dette. Rien n'est impossible à Marie; son patronage est tout-puissant, si puissant qu'il force en quel-

(1) Ludov. Blesens., *Paradis. animae fidelis*, c. 18, n. 2. (Ingolstadii, 1726).

Notre Seigneur daigna lui-même révéler cette efficacité de l'intercession de sa mère à la bienheureuse Marguerite-Marie, dans une vision dont la *disciple* du Sacré Cœur nous a laissé l'instructif récit. « Un jour de la Visitation, raconte-t-elle, étant devant le Saint Sacrement où je demandais à mon Dieu quelque grâce particulière pour notre Institut, je trouvais cette divine Bonté inflexible à mes prières, me disant: Ne m'en parle plus; elles font la sourde oreille à ma voix, et détruisent le fondement de l'édifice. Si l'on pense l'élever sur un étranger, je le renverserai. Mais la très sainte Vierge, prenant nos intérêts auprès de son divin Fils courroucé, parut accompagnée d'une multitude d'esprits bienheureux qui lui rendaient mille honneurs et mille louanges; et elle se prosterna devant lui avec ces tendres paroles: Déchargez sur moi votre juste colère. Ce sont les filles de mon cœur; je leur serai un manteau de protection qui recevra les coups que vous leur porterez. — Alors ce divin Sauveur, prenant un visage doux et serein, lui dit: Ma mère, vous avez tout pouvoir de leur départir mes grâces comme il vous plaira. Je suis prêt, pour l'amour de vous, de souffrir l'abus qu'elles en font... ». *Vie de la B. Marguerite Marie*, écrite par ses contemporains, t. I, p. 267, suiv. (1^{re} édit.).